

Le 5 juin 2025

L'AGRICULTURE LANDAISE FACE AUX INTEMPERIES

Le Département mobilise son fonds d'urgence sanitaire et climatique

Historiquement solidaire et impliqué au côté des agricultrices et des agriculteurs landais face aux difficultés sanitaires, conjoncturelles ou climatiques, le Département des Landes affirme une nouvelle fois sa volonté d'accompagner les exploitants impactés par les intempéries du mois de mai. Après avoir saisi le préfet des Landes pour l'activation du dispositif des calamités agricoles le 20 mai, il va mobiliser son fonds d'urgence sanitaire et climatique, voté au budget 2025, le plus rapidement possible afin de soutenir les viticulteurs impactés.

A la suite des violents orages de pluie et de grêle qui ont à plusieurs reprises frappé certains territoires landais ces dernières semaines, le Département des Landes, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et les parlementaires de la majorité départementale, ont saisi le préfet des Landes pour que le dispositif des calamités agricoles, dispositif national pour accompagner les agriculteurs impactés par des événements climatiques exceptionnels, soit mobilisé. Dans le même temps, **des échanges avec les représentants de la profession agricole et les représentants de l'Etat ont été mis en place** afin d'identifier les dégâts subis, les besoins d'accompagnements et les agriculteurs, surfaces et communes concernés.

Une fois ces données consolidées transmises par les professionnels agricoles, le Département va proposer **un dispositif d'accompagnement aux viticulteurs impactés**, grâce à la mobilisation du fonds départemental d'urgence sanitaire et climatique.

Soucieux d'être le plus réactif possible, le Département se donne comme objectif de voter les aides financières aux agriculteurs demandeurs, dès l'été.

En amont, agir sur la protection des cultures

Au-delà de sa mobilisation solidaire, le Département agit aussi pour la protection des cultures, en prévention de ces épisodes climatiques dramatiques, notamment

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr

en soutenant financièrement l'Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA).

Dans le cadre du dialogue de gestion mis en place début 2025 avec les associations bénéficiant de plus de 23 000 € de subventions, **le Département a choisi de maintenir le niveau de subventions accordé à l'ADELFA quand d'autres collectivités ont fait le choix inverse.**

Lors de la commission permanente du 28 avril dernier, les élus départementaux ont en effet voté **une aide de 85 804 euros** au profit de l'association dont le budget prévisionnel pour 2025 est de 175 784 €, soit une subvention à hauteur de 48,8 %.

Contact presse :

Solène MERIC

Département des Landes

Tél. : 05.58.05.40.01 / 07.64.45.69.06

Mél : presse@landes.fr